

586485-2026 - Hange

Prantsusmaa – Ehitusjärelvalveteenused – Mission d’Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination de chantier (OPC) dans le cadre du projet de rénovation de l’aile 40.06 du bâtiment 40 sur le site du CEA Grenoble

OJ S 163/2026 25/08/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

E-posti aadress: celine.barranco@cea.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Haridus

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Mission d’Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination de chantier (OPC) dans le cadre du projet de rénovation de l’aile 40.06 du bâtiment 40 sur le site du CEA Grenoble

Kirjeldus: La présente mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination concerne l'opération portant sur la rénovation de l'aile 40.06 du bâtiment 40 (aussi appelé bâtiment 40.06) visant la pérennité des installations, la rationalisation des surfaces par rapport aux nouveaux usages du bâtiment et l'amélioration du confort des occupants. L'opération doit permettre de poursuivre le programme de réhabilitation globale de l'ensemble du bâtiment 40, initié en 2020. Le programme de rénovation suit la stratégie patrimoniale du CEA en appliquant la doctrine d'occupation tertiaire de l'Etat, les mises en conformité relatives à la réglementation thermique en vigueur et dans le respect de la sobriété énergétique et des performances ciblées L'opération de rénovation de l'aile 40.06 comprend : Une phase n°1 relative au désamiantage / curage de l'aile 40.06 ; Une phase n°2 relative à l'aménagement de l'aile 40.06 ; Des travaux/moyens communs/base vie afférents, sous maîtrise d'œuvre interne CEA. Les prestations confiées au Titulaire font l'objet d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles comme suit : Tranche ferme : - Phase n°1 – Désamiantage / curage : missions OPC durant la phase de conception/études (de l'AVP jusqu'à l'ACT) portant sur le périmètre de la phase n°1 ; - Phase n°2 – Aménagement : missions OPC durant la phase de conception/études (de l'APS jusqu'à l'ACT) portant sur l'ensemble du périmètre de la phase n°2 (base et options n°1 et 2 sous maîtrise d'œuvre générale et travaux/moyens communs/base vie afférents à l'opération, sous maîtrise d'œuvre interne CEA) ; Tranche optionnelle n°1 - Phase n°1 – Désamiantage / curage : missions OPC durant la phase de travaux jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux de la phase n°1 ; Tranche optionnelle n°2 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux de base de la phase n°2 et des travaux/moyens communs/base vie afférents à l'opération, sous maîtrise d'œuvre interne CEA ; Tranche optionnelle n°3 - Phase

n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux relatifs à l'option n°1 de la phase n°2 portant sur les servitudes techniques liées à la salle Informatique destinée à DPTI (nommée INFO 1) ; Tranche optionnelle n°4 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux relatifs à l'option n°2 de la phase n°2 portant sur les servitudes techniques liées à la salle Informatique destinée au Centre (nommée INFO 2). Le CEA affermit tout ou partie des tranches optionnelles, si besoin, par lettre recommandée avec demande d' accusé réception au plus tard un mois après l'attribution des marchés de Travaux objet de la tranche optionnelle concernée. Le non- affermissement de tout ou partie des tranches optionnelles ne donne lieu à aucune indemnité au profit du Titulaire. Les prestations attendues sont précisément décrites au sein du cahier des charges et du projet de marché.

Menetluse tunnus: 4ec06e2a-9447-46fe-8e08-5cce55969d48

Sisemine tunnus: AOO-B26-03283-CB

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71520000 Ehitusjärelvalveteenused

Täiendav liigitus (cpv): 71521000 Ehitusplatsi järelvalveteenused, 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: 17 rue des Martyrs

Linn: Grenoble Cedex 9

Sihtnumber: 38054

Riik – jaotus (NUTS): Isère (FRK24)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: CEA/GRENOBLE - Conditions d'accès réglementées

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Présentation des candidatures : Le candidat fournira à l'appui de sa candidature : le formulaire DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent ; le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente ». Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.21433 du code de la commande publique téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>. Il est interdit de cumuler les candidatures : en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements : en qualité de membre de plusieurs groupements. Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à présenter leur candidature. Si elles ne sont pas en mesure de produire certains des documents demandés dans le présent avis de marché, elles peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux indiqués dans le présent avis et notamment par la présentation de titres ou de l'

expérience professionnelle du ou de leurs responsables Une visite préalable facultative du site peut être organisée dans les conditions indiquées au sein du règlement de consultation.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Teade

Ainult siseriiklikest kõrvalejätmise alustest tulenevate kohustuste rikkumine: Les cas d'exclusion de la procédure sont prévus aux articles L. 21411 à L. 21415 et aux articles L. 21417 à L. 214110 du code de la commande publique.

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination de chantier (OPC) dans le cadre du projet de rénovation de l'aile 40.06 du bâtiment 40 sur le site du CEA Grenoble
Kirjeldus: La présente mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination concerne l'opération portant sur la rénovation de l'aile 40.06 du bâtiment 40 (aussi appelé bâtiment 40.06) visant la pérennité des installations, la rationalisation des surfaces par rapport aux nouveaux usages du bâtiment et l'amélioration du confort des occupants. L'opération doit permettre de poursuivre le programme de réhabilitation globale de l'ensemble du bâtiment 40, initié en 2020. Le programme de rénovation suit la stratégie patrimoniale du CEA en appliquant la doctrine d'occupation tertiaire de l'Etat, les mises en conformité relatives à la réglementation thermique en vigueur et dans le respect de la sobriété énergétique et des performances ciblées L'opération de rénovation de l'aile 40.06 comprend : Une phase n°1 relative au désamiantage / curage de l'aile 40.06 ; Une phase n°2 relative à l'aménagement de l'aile 40.06 ; Des travaux/moyens communs/base vie afférents, sous maîtrise d'œuvre interne CEA. Les prestations confiées au Titulaire font l'objet d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles comme suit : Tranche ferme : - Phase n°1 – Désamiantage / curage : missions OPC durant la phase de conception/études (de l'AVP jusqu'à l'ACT) portant sur le périmètre de la phase n°1 ; - Phase n°2 – Aménagement : missions OPC durant la phase de conception/études (de l'APS jusqu'à l'ACT) portant sur l'ensemble du périmètre de la phase n°2 (base et options n°1 et 2 sous maîtrise d'œuvre générale et travaux/moyens communs/base vie afférents à l'opération, sous maîtrise d'œuvre interne CEA) ; Tranche optionnelle n°1 - Phase n°1 – Désamiantage / curage : missions OPC durant la phase de travaux jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux de la phase n°1 ; Tranche optionnelle n°2 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux de base de la phase n°2 et des travaux/moyens communs/base vie afférents à l'opération, sous maîtrise d'œuvre interne CEA ; Tranche optionnelle n°3 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux relatifs à l'option n°1 de la phase n°2 portant sur les servitudes techniques liées à la salle Informatique destinée à DPTI (nommée INFO 1) ; Tranche optionnelle n°4 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux relatifs à l'option n°2 de la phase n°2

portant sur les servitudes techniques liées à la salle Informatique destinée au Centre (nommée INFO 2). Le CEA affermit tout ou partie des tranches optionnelles, si besoin, par lettre recommandée avec demande d' accusé réception au plus tard un mois après l'attribution des marchés de Travaux objet de la tranche optionnelle concernée. Le non-affermissement de tout ou partie des tranches optionnelles ne donne lieu à aucune indemnité au profit du Titulaire.

Sisemine tunnus: AOO-B26-03283-CB

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71520000 Ehitusjärelevaleveteenused

Täiendav liigitus (cpv): 71521000 Ehitusplatsi järelevaleveteenused, 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Tranche optionnelle n°1 - Phase n°1 – Désamiantage / curage : missions OPC durant la phase de travaux jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux de la phase n°1 ; Tranche optionnelle n°2 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux de base de la phase n°2 et des travaux/moyens communs/base vie afférents à l'opération, sous maîtrise d'œuvre interne CEA ; Tranche optionnelle n°3 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux relatifs à l'option n°1 de la phase n°2 portant sur les servitudes techniques liées à la salle Informatique destinée à DPTI (nommée INFO 1) ; Tranche optionnelle n°4 - Phase n°2 - Aménagement : missions OPC durant la phase de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve, la mise en exploitation et la mise en service de l'Ouvrage ainsi qu'à la prise de possession des lieux par les futurs utilisateurs, pour le périmètre des travaux relatifs à l'option n°2 de la phase n°2 portant sur les servitudes techniques liées à la salle Informatique destinée au Centre (nommée INFO 2). Le CEA affermit tout ou partie des tranches optionnelles, si besoin, par lettre recommandée avec demande d' accusé réception au plus tard un mois après l'attribution des marchés de Travaux objet de la tranche optionnelle concernée. Le non-affermissement de tout ou partie des tranches optionnelles ne donne lieu à aucune indemnité au profit du Titulaire.

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: 17 rue des Martyrs

Linn: Grenoble Cedex 9

Sihtnumber: 38054

Riik – jaotus (NUTS): Isère (FRK24)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: CEA/GRENOBLE - Conditions d'accès réglementées

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 29 Kuud

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemise:

Osalemise ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Lisateave: Présentation des candidatures : Le candidat fournira à l'appui de sa candidature : le formulaire DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent ; le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente ». Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.21433 du code de la commande publique téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>. Il est interdit de cumuler les candidatures : en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements : en qualité de membre de plusieurs groupements. Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à présenter leur candidature. Si elles ne sont pas en mesure de produire certains des documents demandés dans le présent avis de marché, elles peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux indiqués dans le présent avis et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables Une visite préalable facultative du site peut être organisée dans les conditions indiquées au sein du règlement de consultation.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Hind

Kirjeldus: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution prévu pour cette consultation.

L'ensemble des critères d'attribution sont indiqués uniquement dans les documents de consultation (règlement de consultation).

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 25/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 4 Kuud

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dünaamilise hankesüsteemi kohta:

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.55113 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Registreerimisnumber: 77568501900298

Osakond: Isère

Postiaadress: 17 rue des Martyrs

Linn: Grenoble Cedex 9

Sihtnumber: 38054

Riik – jaotus (NUTS): Isère (FRK24)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: Mme Céline BARRANCO

E-posti aadress: celine.barranco@cea.fr

Telefon: +33 608771226

Internetiaadress: www.cea.fr

Teavevahetuse lõpp-punkt (URL): <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Registreerimisnumber: 17380005300014

Osakond: Isère

Postiaadress: 2 Place de Verdun

Linn: Grenoble

Sihtnumber: 38000

Riik – jaotus (NUTS): Isère (FRK24)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

E-posti aadress: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Telefon: +334 76429000

Faks: +334 76422269

Internetiaadress: <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

8.1. ORG-0003

Ametlik nimi: GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Registreerimisnumber: 17380005300014

Osakond: Isère

Postiaadress: 2 Place de Verdun

Linn: Grenoble

Sihtnumber: 38000

Riik – jaotus (NUTS): Isère (FRK24)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

E-posti aadress: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Telefon: +33 476429000

Faks: +33 476422269

Internetiaadress: <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Selle organisatsiooni rollid:

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

8.1. ORG-0000

Ametlik nimi: Publications Office of the European Union

Registreerimisnumber: PUBL

Linn: Luxembourg

Sihtnumber: 2417

Riik – jaotus (NUTS): Luxembourg (LU000)

Riik: Luksemburg

E-posti aadress: ted@publications.europa.eu

Telefon: +352 29291

Internetiaadress: <https://op.europa.eu>

Selle organisatsiooni rollid:

TED eSender

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 6d445a7f-7153-4193-a0dc-4a9f38ca0e50 - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 21/08/2026 15:03:01 (UTC+00:00) Lääne-Euroopa aeg, Greenwichi aeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 586485-2026

ELT S väljaande number: 163/2026

Avaldamise kuupäev: 25/08/2026